



RAPPORT MORAL

Assemblée Générale du mercredi 19 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, ce soir, le dernier rapport moral de ma mandature puisque la présidence de notre association sera renouvelée à l'issue de cette assemblée.

Avant de vous présenter mon rapport, à proprement parler, je vais **demander à notre trésorière**, Madame Roberte Martin, de bien vouloir nous présenter **son rapport financier**.

*
* *

Vous voyez donc, chers amis, que la tendance reste à la hausse puisque nous avons recruté 23 nouveaux membres et vu partir 6 démissionnaires, sans parler, bien entendu, des 4 membres qui sont décédés et dont je dirai quelques mots tout à l'heure.

Nous sommes donc 13 membres de plus que l'an dernier à la même époque : 359, parmi lesquels 8 magistrats, ce qui est déjà bien mais, comme je vous l'ai dit depuis ma prise de fonction, à mon avis, encore insuffisant.

J'invite l'assemblée à **réfléchir à une réforme de nos statuts** qui nous permettrait d'accueillir plus de magistrats en prévoyant un statut particulier à ces professionnels, mais aussi à d'autres personnes tels les anciens bâtonniers, etc., qui adhèrent à beaucoup d'associations et dont le budget de cotisations n'est pas extensible, ni inépuisable : **une cotisation minorée ou un statut de membre d'honneur** pourrait répondre à cette attente.

DROIT ET PROCEDURE
ASSOCIATION DES ANCIENS AVOUES
www.droitetprocedure.com

Adresse de correspondance : C/o Cabinet STASI CHATAIN - 2 Avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél : 01-40-53-10-10 - Fax : 01-40-53-10-20 - lataste@stasichatain.com

De la même façon, la création d'un **conseil scientifique** permettrait d'associer plus de professeurs des universités, dont nous apprécions le précieux apport à chacune des réunions auxquelles ils veulent bien participer.

Car il faut que nous continuions à attirer des magistrats (ou des anciens magistrats) et des universitaires pour bénéficier de leur regard précieux dans la poursuite de nos travaux.

*

Sur ce plan des adhésions, je tiens à féliciter publiquement l'un de nos administrateurs : je parle de notre confrère Jean-Pierre Grandjean qui, exerçant dans un grand cabinet d'affaires anglo-américain installé à Paris, nous a permis de recruter de nombreux **jeunes** confrères.

Certes, les cotisations des plus jeunes sont minorées, ce qui fragilise un peu l'équilibre financier de notre association, mais leur sang neuf est le signe d'un renouveau et je me réjouis très sincèrement de cette évolution.

*

Quoi qu'il en soit, un peu plus de 135 membres ne sont pas à jour de leurs **cotisations**, ce qui est regrettable (car c'est une hausse de 10 % par rapport à l'an passé), et je vous remercie de relayer, autour de vous, que nous avons besoin de nos cotisations pour fonctionner, sans pouvoir compter sur la seule subvention de l'Ordre.

La subvention de l'Ordre est très précieuse, par son ampleur et sa récurrence et j'en remercie Madame le Bâtonnier très sincèrement.

Elle correspond à la **mission d'intérêt général** que nous accomplissons **en termes de formation initiale** (à l'école, grâce en particulier à Antoine Genty et Hervé Regnault) **et continue** (qu'il s'agisse de notre participation aux travaux sur les ventes grâce au Président Gustave Johanet ou notre intervention aux réunions d'information et colloques divers).

Mais nous devons **garder une indépendance financière** : partenaire de l'Ordre, Droit et Procédure n'a pas vocation à en être une émanation : « *charbonnier doit rester maître chez soi* ».

Pour cela, il nous faut des membres et des cotisants : il faut donc continuer l'effort entrepris.

*

Je vais donc vous demander de bien vouloir procéder au **vote du budget** qui vient de vous être présenté, **d'approuver les comptes**, si vous en êtes d'accord et, par conséquent, de **donner quitus à notre trésorière**.

*

Je puis maintenant aborder, à proprement parler, mon **rapport moral**.

Comme l'an passé, et parce que je suis toujours aussi satisfait de l'équipe avec laquelle je travaille, je voudrais saluer l'efficacité et l'amitié avec laquelle **les membres du conseil** d'administration permettent à cette association d'exister, de fonctionner et de travailler.

Je vous demande bien sincèrement de croire que cette aide et cette amitié que m'apportent au quotidien,

- Véronique Marre,
- Brigitte Marsigny,
- Julie Couturier,
- Michèle Dubuc,
- Elisabeth Flichy-Maigne,
- Roberte H. Martin,
- Muriel Cadiou,
- Alexis Guillemin,
- Sébastien Regnault,
- Jean-Pierre Grandjean,
- Emmanuel Jullien,
- Jean-Louis Bigot,
- Clémence Bertin-Aynes,
- Céline Ranjard-Normand,
- Bruno Chain, Antoine Genty, Daniel Paquet, Vincent Drago, anciens présidents,

Brigitte Regnault, et notre inoxydable ancien président, Gustave Johanet que je salue, tout particulièrement, chaleureusement, bien que ne faisant plus partie du conseil d'administration, ont droit à une mention spéciale : ils ont bien voulu rester à nos côtés et rester dynamiques, efficaces et, pour tout dire, irremplaçables.

Comment ne pas enfin remercier, en saluant son talent, sa discrétion et son efficacité, Madame Véronique Jeandé qui fait des merveilles tout au long de l'année au sein de notre association, mais aussi au sein d'associations amies comme l'AAPPE avec laquelle nous travaillons plus étroitement que jamais.

*

Avant que je reprenne avec vous l'examen de ce que nous avons fait l'année passée, je voudrais malheureusement évoquer avec vous **la mémoire de quatre de nos membres décédés** depuis notre dernière assemblée :

- **Marie-Pierre Certin-Teitgen**, au début de l'année 2012, avocat spécialisé en droit de la famille, épouse du bâtonnier Teitgen avec lequel elle a eu un fils qui se retrouve orphelin, bien jeune,
- **Rémy Boissel**, au mois de janvier ; il était avocat honoraire,
- **Jean-Claude Woog**, décédé le 6 septembre dernier ; que dire de Jean-Claude que vous ne sachiez déjà ?
- quant au **bâtonnier Mario Stasi**, dois-je vraiment m'étendre sur celui qui a donné son nom à notre prix ?

Je vais vous demander, en hommage à nos collègues disparus, de bien vouloir observer maintenant une minute de silence ...

Merci.

*

* *

Reprenons maintenant, si vous le voulez bien, l'exposé de **ce que nous avons fait l'an passé**.

Nous avons participé ou organisé, l'année dernière, **4 réunions** :

- en qualité de contributeur, es-qualité de président de Droit et Procédure, je suis intervenu, avec un de nos administrateurs, à **une réunion publique, au mois de mars, sur « l'évolution du procès à l'heure de la communication électronique »**, qui consistait, sous l'égide de l'ENM et de l'EFB, à présenter à un public de magistrats et d'avocats la teneur du protocole d'accord conclu entre le barreau et la cour.

Le bâtonnier Jean Castelain et Monsieur le Premier Président Degrandi nous ont honorés de leur présence et ont tenu des propos plein d'allant, ce qui était assez normal venant des deux principaux artisans de ce protocole.

J'y ai pris une part pédagogique pour expliquer les tenants et aboutissants de cet accord, tandis que **notre confrère Grandjean**, membre du conseil d'administration de notre association, est venu parler au public de l'évolution des plaidoiries devant la cour : je tiens à souligner le grand succès de ce « service après-vente » du protocole conclu l'an dernier avec la participation active des membres de notre association, en particulier auprès des magistrats qui sont venus nombreux dans l'amphithéâtre de la Maison du Barreau.

- **Le 4 avril suivant**, a été organisée une réunion intitulée « *l'appel sans avoué, vos questions, nos réponses* », 3ème volet d'un cycle de 3 conférences sur l'appel, commencé le 8 juin 2011.

Nous avons inauguré, à l'occasion de cette réunion d'information, une nouvelle formule consistant non pas à délivrer une information *ex cathedra*, mais à tenter de répondre aux préoccupations très concrètes de nos confrères.

Pour ce faire, nous avons mis en place un groupe de travail réunissant l'ensemble des participants à la réunion à venir, et avons lancé une invitation aux membres de l'association (et au public, via des affiches) à poser leurs questions pour que nous préparions les réponses à y apporter au cours de la réunion.

Cette formule a eu un grand succès et, grâce à Véronique Jeandé, nous avons réussi à mettre au jour toute une série de questions qui nous ont paru devoir recevoir une réponse.

La réunion s'est donc tenue autour d'**Emmanuel Jullien**, ancien avoué, qui a bien voulu coordonner les travaux préparatoires et mener les débats de la réunion qui, vous l'avez compris (comme les plaidoiries) se voulait très « interactive ».

A la tribune, pour répondre à nos préoccupations, Madame **Nathalie Métier**, greffière en chef à la cour d'appel de Paris, et qui est depuis, malheureusement, partie poursuivre sa carrière à la Chancellerie.

Celle-ci a bien voulu, sous un angle très pratique, nous faire part de son expérience quotidienne à l'heure de la mise en œuvre des réformes de la procédure et plus particulièrement, de la communication électronique.

Monsieur le président **Pascal Chauvin**, président de chambre à la cour, qui a longtemps été conseiller à la mise en état, nous a apporté son éclairage scientifique, technique, et ... plein d'humour, ce qui ne gâche rien.

Enfin, désormais incontournable, **Maurice Bencimon** que beaucoup d'entre vous ici connaissent puisqu'il anime le B.A.P.A. (Bureau d'Aide à la Procédure d'Appel) mis en place par le barreau de Paris au moment de la réforme, et qui à l'époque n'était pas encore membre de notre association (ce qu'il est devenu depuis) a bien voulu nous faire part, lui aussi, de son expérience quotidienne, tout cela avec la fermeté, la bonhomie et la redoutable efficacité que tous ceux qui l'ont approché lui connaissent.

Cette réunion a attiré énormément de monde avec 325 inscrits, et nous avons travaillé à l'édition d'un cahier reprenant les travaux des 3 réunions sur l'appel des 8 juin et 6 octobre 2011 et, donc du 4 avril 2012 qui a été, pour des raisons que vous comprenez, assez compliqué à établir puisque cela nécessitait une forme de synthèse mal aisée pour éviter les redites et que pour la dernière des 3 séances, l'interactivité des débats qui avaient été enregistrés, obligeait à reprendre lourdement ce qui en ressort pour en faire un compte-rendu écrit : notre ami Emmanuel Jullien s'est, une fois n'est pas coutume, surpassé, qu'il en soit remercié.

- Deux mois plus tard, le **1er juin 2012**, nous avons organisé avec l'**AAPPE**, un colloque d'une matinée entière intitulée « *titrer et recouvrer les créances en Europe* ».

Je dois m'attarder sur cette réunion qui marque le rapprochement concret de Droit et Procédure avec l'AAPPE, dont beaucoup savent la proximité, pour ne pas dire le cousinage : l'AAPPE est la « cousine de province » de Droit et Procédure, à moins que Droit et Procédure soit la « cousine de Paris » de l'AAPPE.

Plusieurs membres du conseil d'administration de l'AAPPE sont issus de Droit et Procédure, et non des moindres puisqu'**Alain Provansal**, son président de l'époque, et **Jean-Michel Hocquard**, ancien président de Droit et Procédure, en font partie.

Tous ici connaissent la bonne humeur, l'allant et l'humour d'**Alain Provansal**, et c'est en sa compagnie que j'ai coprésidé cette réunion passionnante au cours de laquelle **Julie Couturier** et **Cécile Ranjard-Normand**, nos deux administrateurs, ont pris la parole aux côtés de **Jean-Michel Hocquard**, ancien président de Droit et Procédure et administrateur de l'AAPPE, **Emmanuel Joly**, ancien président de l'AAPPE, et **Alain Provansal**, ci-devant président de la même association.

Les travaux de cette réunion ont tellement plu à notre confrère, le **bâtonnier Jean-Jacques Forrer** qui préside à la délégation des barreaux de France à Bruxelles, que les actes du colloque ont été intégralement publiés dans « **l'Observateur de Bruxelles** », son organe d'information.

C'est vous dire la qualité des travaux qui ont été présentés, leur haute technicité et leur côté pratique.

117 personnes s'étaient inscrites à ce colloque, une centaine y ont participé, ce qui est peu, mais sans doute ceux qui ont renoncé à nous rejoindre savaient-ils que nous publierions dans cette très belle revue qu'est l'Observateur de Bruxelles les travaux de grande qualité qui se sont tenus ce jour-là.

Que chacun des participants en soient remerciés.

Et surtout, que l'AAPPE soit remerciée d'avoir bien voulu lancer, avec Droit & Procédure, ce cycle de conférences qui aura lieu chaque année, alternativement à Paris et en province, à l'initiative de l'une puis l'autre des associations, sur des thèmes choisis conjointement, car c'est dans la complémentarité, et non dans la rivalité, que nous pourrons poursuivre le but que chacune de nos associations se sont fixé de venir en aide à nos confrères.

Nous avons profité de l'été et d'une réunion du conseil d'administration délocalisé à Aix en Provence pour recevoir Monsieur Alain Provansal au cours de nos travaux, et lui redire notre amitié et la détermination de Droit et Procédure de continuer d'œuvrer en ce sens.

Je voulais publiquement à nouveau lui rendre hommage à ce sujet.

- Enfin, à l'automne dernier, **Denis Talon et Antoine Genty**, tous deux anciens présidents de Droit et Procédure, **et Julie Couturier**, sont venus aux côtés de Sonia Cohen-Lang et Yves Lorrain, ancien membre du Conseil de l'Ordre, présenter à nos confrères, en hommage à Jean-Claude Woog, un colloque d'une matinée intitulé « actualité de la procédure civile et des voies d'exécution », co-organisé par Droit et Procédure et l'EFB.

Cette formation très pratique a attiré énormément de confrères qui se sont tous manifestés après la formation, pour faire connaître leur satisfaction de l'enseignement dispensé, tant par sa qualité que par son humour, légendaire pour ce qui concerne Julie Couturier, Denis Talon et Antoine Genty.

- Il y a peu de temps encore, **le 8 novembre**, un peu comme la réunion que j'évoquais tout à l'heure sur la présentation du protocole d'accord avec la cour, nous avons réuni nos confrères **autour de la présentation du vademecum 2012**, c'est-à-dire, pour parler un français moderne, le « ***le guide des bonnes pratiques entre le tribunal et le barreau*** ».

Vous vous souvenez que depuis le bâtonnat de Francis Teitgen, le barreau a pris l'initiative de conclure avec le tribunal (rappelons que le TGI de Paris est la première juridiction européenne en volume d'affaires traitées), une sorte de guide des bonnes pratiques tendant à améliorer, par-delà les règles strictes du Code de procédure civile, les relations avocats / magistrats dans la mise en état et le jugement des affaires.

Rappelons aussi qu'à l'origine, le protocole d'accord a été conclu « à l'essai », pour trois mois, et qu'avant même l'expiration de ce premier délai, Monsieur Magendie, alors président du TGI, et le bâtonnier Francis Teitgen, ont décidé de conclure un accord

définitif pérennisant la pratique de la remise préalable à l'audience du dossier de plaidoiries, moyennant la convocation des avocats à heure fixe et l'échange interactif des plaidoiries au cours de l'audience...

Le 8 novembre, c'est donc autour de Monsieur le président **Savinien Grignon-Dumoulin**, premier vice-président adjoint au TGI de Paris et président d'une des sections de la première chambre, que **Jean-Louis Bigot et Antoine Genty** sont venus échanger devant une assemblée de 227 confrères inscrits, les tenants et aboutissants de la pratique désormais en vigueur puisque le bâtonnier de Paris et Madame Arens ont conclu, en juillet dernier, le protocole de mise à jour du *vademecum* conclu quelques années auparavant, pour tenir compte, en grande partie, de l'évolution de nos pratiques, compte tenu de la mise en état électronique.

Au total, 180 personnes se sont déplacées, et notre succès a dû être grand car nous avons recueilli, à l'issue de cette réunion, plusieurs demandes d'adhésion.

Nous avons aussi profité de cette réunion pour mettre en œuvre une nouvelle pratique, à savoir la diffusion d'un **questionnaire de satisfaction**, ce que nous avait inspiré la pratique de l'AAPPE telle qu'elle l'avait mise en œuvre au mois de juin précédent : dorénavant, nous remettrons à tous nos participants un questionnaire permettant de juger de la qualité ressentie, bien sûr (c'est comme le froid : il y a le nombre de degrés au thermomètre et le froid ressenti en fonction de la vitesse du vent) car vous savez que les prestations de Droit et Procédure sont toujours de très grande qualité, et c'est justement parce que nous le savons que nous tenons à le vérifier de source sûre auprès des intéressés, c'est-à-dire des participants et d'améliorer (si tant est qu'il y ait quelque chose à améliorer) ce qui pêcherait éventuellement.

La participation à notre dernière réunion du président Savinien Grignon-Dumoulin est le signe de la grande confiance qu'ont les magistrats à l'égard de notre association : nous travaillons régulièrement avec eux à l'élaboration de toutes ces chartes et autres guides pratiques et ils savent notre détermination à défendre les intérêts de nos confrères, mais aussi notre volonté d'avoir un débat constructif et utile pour tous.

Comme avec Monsieur Pascal Chauvin, de la cour d'appel, les juridictions nous délèguent toujours des magistrats de haute qualité avec lesquels nous entretenons un dialogue très fructueux.

C'est dans le même esprit que nous travaillons avec Madame **Magali Bouvier, Madame Lacquemant et Madame Bénédicte Farthouat**, de la première chambre, toutes trois très proches de Madame le président Arens, et je pense que vous pouvez tous être fiers de **cette proximité, sans compromission**, du conseil d'administration de votre association, grâce à laquelle nous travaillons avec efficacité.

Ces réunions sont évidemment facilitées par l'Ordre qui met à notre disposition l'auditorium et qui veut bien en assurer la publicité au travers du Bulletin (même dématérialisé) et c'est toujours **sous l'égide de l'Ordre, avec le concours de l'EFB** au titre de la formation continue, que nous gardons notre rang de premier contributeur à la formation professionnelle initiale et continue des confrères : que l'Ordre et Madame **Emmanuelle Schirrer-Cuisance** et Monsieur **Xavier Delcros**, de l'EFB, en soient vivement remerciés.

Les publications :

Nos publications se sont limitées (pour l'instant puisque le cahier sur l'appel est en cours d'impression) à celles de l'Observateur de Bruxelles auquel, je dois le dire, je vois un grand intérêt : sa **gratuité !**

En effet, par l'hommage que l'Observateur de Bruxelles a voulu rendre à nos travaux, la délégation des Barreaux de France à Bruxelles nous a offert une tribune à titre gracieux et nous avons pu ainsi diffuser à nos congressistes (et acheter à un prix fort intéressant) des exemplaires de la revue retranscrivant les travaux de la réunion commune avec l'AAPPE et c'est, pour notre association, une excellente économie ainsi réalisée par-delà le fait que c'est une belle ouverture vers l'extérieur.

La formation :

Comme chaque année, inlassablement, je vous redis l'honneur que j'ai d'avoir présidé une association au sein de laquelle tant de gens se dévouent au service des autres, et en particulier des plus jeunes.

En effet, **Hervé Regnault**, les anciens présidents **Antoine Genty**, **Bruno Chain**, **Daniel Paquet**, **Michel Bertin**, **Gustave Johanet** participent inlassablement, depuis des années, aux modules de procédure civile et aux ateliers mis en place pour les élèves de l'EFB.

Des entretiens que nous avons poursuivis avec les magistrats de la présidence du tribunal, il est apparu nécessaire d'associer plus étroitement les juges à notre formation.

C'est en particulier à l'occasion des travaux sur **la refonte du si mal nommé « Livre noir » du regretté Jean-Claude Woog**, qu'a été touchée du doigt la nécessité pour les juges de venir dans les écoles de formation, donner aux élèves avocats leur sentiment sur ce qu'ils attendent d'eux dans la rédaction de leurs conclusions, mais aussi dans la préparation des audiences, en particulier des plaidoiries.

C'est déjà ce qui se fait : plusieurs magistrats à Paris consacrent du temps, en particulier à la préparation et à la notation des épreuves de plaidoiries.

Mais si nous voulons aller plus loin, et en particulier rendre plus vivants et concrets les protocoles d'accord que nous avons conclus, il faut que les magistrats viennent les enseigner, à proprement parler, dans les écoles.

En particulier pour **la structuration des écritures** : il est indispensable que des conseillers à la cour viennent expliquer aux jeunes avocats ce qu'est le but de la structuration des écritures, le but de l'harmonisation des conclusions.

Ça doit même rentrer dans le module de formation et dans l'appréciation des notes données aux élèves dans ces ateliers.

Nous avons manifesté notre détermination à intervenir dans ce sens et je crois que ce discours a été entendu par la présidente.

Nous attendons maintenant concrètement que le tribunal nous désigne des magistrats de la qualité de ceux que nous connaissons dans nos réunions par leur esprit d'ouverture et leur caractère progressiste, à venir nous aider dans cet enseignement.

Nous savons bénéficier, au sein de l'école, qu'il s'agisse de sa directrice des études, Madame **Martine Kloepfer-Pélèse** ou de Monsieur **Xavier Delcros**, en charge de la formation continue, de relais précieux et fidèles ; je voudrais publiquement les remercier pour toute leur aide à ce sujet et leur dire ma certitude que cette collaboration se poursuivra à l'avenir, tant elle fait partie du « cœur de métier » et de notre association.

*

Oserais-je vous dire que, comme chaque année, notre association a été représentée à **Campus**, à **l'Unesco**, où nos inoxydables intervenants, **Julie Couturier** et **Denis Talon** sont intervenus pour porter la bonne parole sur les procédures civiles d'exécution.

Qu'ils en soient à nouveau chaleureusement et publiquement remerciés car ce type d'enseignement est un travail délicat à l'égard duquel nos confrères sont à la fois très attentifs et toujours prompts à la critique.

Or, que je sache, jamais le moindre écho négatif ne m'est revenu des interventions de tous ceux que je viens de citer.

*

Je voudrais enfin publiquement remercier notre confrère **Véronique Marre** qui a bien voulu, quasiment au pied levé, partir porter la bonne parole à **Nancy** pour exposer auprès de nos confrères du « grand-Est », l'esprit et les ressorts de la nouvelle procédure d'appel.

Qu'elle en soit remerciée car ce n'est pas si évident d'aller ainsi porter la bonne parole auprès d'un public, certes de confrères, mais qui n'est pas ceux que nous fréquentons de près ou de loin à Paris, ce qui peut être parfois un peu intimidant.

*

➤ **La remise des prix de l'EFB** a été l'occasion pour notre association de faire sa promotion en remettant aux **deux lauréates** de cette année, Mesdemoiselles **Céline Etre** et **Marie-Amandine Stevenin**, qui ont toutes les deux obtenu la même note, à savoir 18/20, le prix Droit et Procédure dont je vous ai dit tout à l'heure qu'il portait le nom du regretté Bâtonnier Mario Stasi.

Ces prix, annoncés pour la 3^{ème} fois à l'occasion de la remise des prix, seront formellement remis aux récipiendaires lors de notre prochain dîner annuel, puisque cette formule inaugurée il y a deux ans, a eu, je crois, vos faveurs et en tous les cas, celle de **la presse judiciaire** puisque **Jean-René Tancrède**, à la tête **des Annonces de la Seine**, a bien voulu à nouveau en faire le compte-rendu dans les colonnes de son journal, toujours fidèle envers notre association dont il fait régulièrement la promotion, et je tiens publiquement à l'en remercier chaleureusement.

Les prix consistaient jusqu'à présent en un chèque et en un « beau livre », celui des carnets de voyages de l'amiral Bigot sur le Belem lors de la sortie en mer de Droit et Procédure en 2011.

Cette année, le prix se double d'une belle promotion de **la Maison Bosc** qui offre une robe d'avocat à chaque lauréate...

J'ai pris sur moi, par un premier et dernier *oukaze* présidentiel d'accepter ce cadeau de la noble maison avec comme contrepartie de lui laisser mettre son nom sur les « marques-places » du dîner, d'installer une gravure en bonne place et d'accompagner le président lors de la remise – symbolique puisque les intéressées auront déjà eu leur robe – de ce beau cadeau.

La remise du prix participe du mouvement engagé il y a maintenant trois ans, de favoriser le recrutement de jeunes et je crois que, grâce à **Antoine Kirry** en son temps, et maintenant à **Jean-Pierre Grandjean**, ce mouvement est bien amorcé, de nombreux jeunes collaborateurs de cabinets d'affaires nous ayant rejoints, ce qui témoigne de l'attractivité de notre association envers les plus jeunes, et je m'en félicite vraiment.

*

Je ne reviendrai pas sur **nos relations avec l'Ordre** : elles sont excellentes au fil des bâtonniers, et il est certain que le fait que nous comptons, au sein du conseil, plusieurs de nos membres (je pense à Michèle Brault, aux bâtonniers Jean-Yves Le Borgne, Yves Repiquet, Christian Charrière-Bournazel, Paul-Albert Iweins, Jean-Marie Burguburu, au futur vice-bâtonnier Laurent Martinet, à Anabelle Boccara, à Louis-Bernard Buchman, mais aussi à Thomas Baudesson et Dominique Piau) qui sont des relais sûrs de notre association dans l'institution ordinale, et réciproquement.

*

En cette troisième année, je ne m'étendrai pas sur **l'arrivée des anciens avoués à la Cour** au sein de notre conseil d'administration ; c'est un fait maintenant acquis et ça a été un très grand apport.

Mais je voudrais toutefois remercier à nouveau **Emmanuel Jullien** qui s'implique toujours beaucoup dans nos travaux, avec humour et surtout avec beaucoup de gentillesse et d'humilité car il témoigne de ce que la fusion-absorption des avoués par la profession d'avocat (à la seule initiative du législateur, je m'empresse de le rappeler) s'est faite harmonieusement et a été un apport d'une grande richesse.

Je n'en dirai pas plus, de peur de faire de la peine à nos amis anciens avoués sur la manière dont ils ont été traités par un appareil d'Etat, comme à l'accoutumé, peu regardant sur les méthodes dès lors que le but qu'il s'est fixé est atteint.

*

Derniers points de ce dernier rapport, le dîner, la journée des associations et nos voyage et congrès lointains.

➤ **Le dîner au Polo de Paris l'été dernier** a été un grand moment de convivialité, comme à l'accoutumée, même si, exceptionnellement, Madame Chantal Arens n'a pas pu se déplacer, se faisant fort agréablement remplacer par Madame Bénédicte Farthouat dont j'ai parlé tout à l'heure, qui n'est autre que la fille du bâtonnier Farthouat.

Monsieur Degrandi, qui était personnellement présent, en revanche, a beaucoup milité en faveur de l'approfondissement des travaux que nous avons entamés avec la cour sur la structuration des écritures, pour que nous nous y intéressions aussi au niveau du tribunal, ce qui, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises et même écrit dans la Gazette du Palais, me paraît difficile du fait des obstacles importants qui se dressent.

Comme à l'accoutumée, ça a été un grand moment de convivialité et le bâtonnier de Paris a pu redire tout le bonheur qu'il avait de partager ces instants avec nous.

C'est aussi l'occasion de se revoir et comme je l'ai dit tout à l'heure, de découvrir de nouvelles têtes, parmi lesquelles les lauréats du prix de notre association.

*

Cette année, nous n'avons pas eu de **journée des associations**, ni de **petit voyage**, faute de projet aussi intéressant que notre croisière sur le Belem à l'initiative du président Bigot, si bien qu'il a fallu attendre l'automne dernier, et le **grand congrès** en Afrique du Sud, pour que l'association soit à la hauteur de sa réputation.

Du 22 octobre au 2 novembre, une quarantaine de nos membres et leurs conjoints sont donc partis visiter **l'Afrique du Sud** et sont revenus enchantés d'un voyage auquel je n'ai pu participer, ce dont vous me pardonnerez, et ce dont je me félicite, avec le recul, compte tenu des épreuves douloureuses que mon cabinet a eu à traverser, très exactement pendant le cours de ce voyage.

Je ne peux donc pas vous dire grand-chose de ce voyage, mais connaissant Daniel Paquet et sa dynamique épouse, Marie-Françoise, je ne doute pas qu'ils auront quelques photos et un récit émerveillé à vous faire de ces grands moments de convivialité.

*

Voilà, j'ai formellement terminé mon rapport.

Je voudrais vous redire tout le bonheur que j'ai eu à présider cette association pendant trois ans.

J'ai déjà, au cours des deux années précédentes, dit tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec chacun des membres de mon conseil d'administration, et j'ai déjà eu l'occasion de vous dire, en aparté l'an dernier, que de toutes les fonctions ordinales ou para-ordinales, en tous les cas, professionnelles que j'ai eu à exercer, la présidence de cette association aura été celle qui m'aura le plus apporté en termes de satisfactions, de convivialité, d'amitié et, pour tout dire, de confraternité.

Vous pouvez être fiers d'appartenir à Droit & Procédure et Droit & Procédure peut être fière d'avoir des adhérents comme vous : efficaces, dévoués, attentifs aux autres, vous êtes un modèle pour beaucoup de nos confrères et je voulais vous en féliciter.

Je quitte cette présidence avec le regret de ne pas avoir réussi à faire tout ce que j'aurais voulu faire :

Je voulais plus de jeunes, je voulais plus d'ouverture vers l'extérieur et surtout, l'université.

Je pense que nous avons fait des progrès et je vous en remercie car c'est à vous que je le dois.

Pour autant, tout n'est pas terminé, loin s'en faut, beaucoup de choses restent à faire et je ne doute pas que mon successeur, que le conseil d'administration élira après cette assemblée, aura à cœur de s'y atteler.

Je crois que je lui laisse, grâce à vous, une fois de plus, une association en ordre de marche.

Encore merci.

A très bientôt.

Stéphane LATASTE